



Paris, le 28 septembre 2021

L'ANDPC envisage une diminution drastique de la formation à l'encadrement des étudiants en médecine, à contrecourant des besoins.

L'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC) envisage de limiter grandement l'accès à la formation à la maîtrise de stage. Cette formation ne serait ouverte au hors quota qu'une seule et unique fois dans l'exercice professionnel des médecins. Cette mesure aboutira inéluctablement à la dégradation des conditions de formation des étudiants en médecine.

L'ANDPC semble estimer que la formation des étudiants justifie la réalisation d'économies marginales dans son budget. Elle s'inscrit en décalage des démarches des étudiants et des enseignants en médecine générale qui s'investissent depuis de nombreuses années pour l'excellence de la formation. La signature prochaine d'une actualisation de la charte des Maîtres de stage des universités plus ambitieuse en est l'exemple le plus récent. Dans ce contexte, c'est avec consternation et incompréhension que les étudiants et les enseignants accueillent cette nouvelle.

L'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France (ANEMF), l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG), le Syndicat National des Enseignants en Médecine Générale (SNEMG) et le Collège National des Généralistes Enseignants (CNGE) s'opposent à toute limitation de la formation à la maîtrise de stage et réaffirment la nécessité d'accorder plus de moyen à cette formation.

Ils rappellent que la maîtrise de stage permet de limiter les risques psycho sociaux et constitue un facteur d'attractivité majeur pour les jeunes médecins dans les territoires.

Dans ce contexte, toute limitation de l'accès à la formation à la maîtrise de stage serait en décalage complet avec les besoins des étudiants, des enseignants et du système de santé.

Nicolas LUNEL - Président de l'ANEMF. 06 50 38 64 94. presidence@anemf.org

Mathilde RENKER - Présidente de l'ISNAR-IMG. 06 73 07 53 01. president@isnar-img.com

Anas TAHA – Président du SNEMG. 06 13 37 30 86. president@snemg.fr

Olivier SAINT LARY – Président du CNGE. 06 30 88 38 19. o.saintlary@cnge.fr